

22 mars 2005

05.120
ad 05.021**Postulat du groupe radical****Etats généraux des finances**

Le résultat des comptes 2004 constitue un choc pour l'ensemble des groupes politiques. Des mesures urgentes doivent être prises pour assainir les finances cantonales. Les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement, adoptés par une large majorité des députés et par l'ensemble des groupes représentés au gouvernement, constituent un premier pas. La part de notre canton à l'or de la BNS doit en constituer le deuxième.

Mais ces mesures, nous le savons déjà, ne suffiront pas. Des mesures structurelles sont nécessaires pour assainir les finances et pour parvenir à respecter les freins aux dépenses et à l'endettement que nous avons décidés de mettre sur pied. Pour ce faire, il est nécessaire de se mettre autour d'une table et d'élaborer un catalogue de propositions susceptible d'emporter l'adhésion d'une large majorité de députés.

Le temps presse: l'état des finances est suffisamment préoccupant pour que ces mesures soient prises rapidement. Un catalogue de mesures structurelles devrait accompagner le prochain programme de législature du Conseil d'Etat. Ce programme de législature devra être l'occasion de choix clairs.

Pour que ce catalogue de mesures ait toutes les chances de succès devant le parlement et, cas échéant, devant le peuple, il doit être élaboré de manière concertée, avec l'ensemble des partis représentés au Grand Conseil et avec l'administration. La démarche se doit d'être participative.

Actuellement, suite à une proposition du parti radical, les partis se retrouvent, avec le Conseil d'Etat, à l'occasion "d'Entretiens de l'Abbaye de Bevaix", une fois par année. Ces rencontres, trop épisodiques, ne permettent pas de discuter de manière approfondie des problèmes de notre canton ni d'élaborer des solutions pour résoudre ces problèmes.

Afin de pouvoir travailler à des solutions concrètes pour assainir les finances cantonales entre partenaires institutionnels, politiques, économiques et sociaux, nous demandons que le Conseil d'Etat convoque des "Etats généraux des finances", dès après les élections cantonales. Ces Etats généraux devraient aboutir à des propositions négociées qui pourront être intégrées au programme de législature du Conseil d'Etat, sous la forme d'un programme d'assainissement des finances cantonales.

Signataires: D. Cottier, Y. Morel, R. Comte, R. Debély et J.-B. Wälti.